

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/10/2022	13/12/2022	2022-6508

**1. Intitulé du projet**

Création d'un parking pour le complexe sportif sur la commune du Puy Saint Bonnet

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Ville de CHOLET

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme Annick Jeanneteau Adjointe au Maire

RCS / SIRET

2 1 4 9 0 0 9 9 5 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)	Création d'un parking de 113 places pour le complexe sportif

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Création d'un parking de 113 places pour le complexe sportif avec une voie d'accès qui mène vers la rue du Stade.  
Des noues paysagères avec plantation d'arbres, seront créées entre les espaces de stationnement.  
Une haie bocagère avec des arbres sera plantée afin d'effectuer une séparation avec le terrain de foot.  
Les places de stationnement seront réalisés avec des matériaux perméables (type grave apparente).

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de créer un espace de stationnement non-imperméabilisé destiné aux usagers des différents équipements sportifs du complexe (terrain de pétanque, différents terrains de foot, terrains de tennis...)

Il est nécessaire de pallier à un manque de places de stationnement lors des différents événements sportifs.

Il existe actuellement seulement 40 places dans la rue du stade et 20 places supplémentaires dans les deux rues adjacentes. Lorsque que ces places sont occupées par les usagers du complexe sportif, cela occasionne des nuisances pour les riverains en terme de disponibilité de place.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Ces travaux débuteront par le décapage de la terre végétale en place avec mise en dépôt provisoire sur site. Puis les terrassements seront réalisés avec les structures nécessaires sous la voirie et sous le stationnement. Ensuite les revêtements définitifs seront mis en place. Nous envisageons une voirie avec une finition en bicouche (sur 20cm de grave 0/20 et sur 30cm de grave 0/60). En ce qui concerne les zones de stationnement, la finition sera en grave apparente 0/31,5 sur 20 cm d'épaisseur (sur une grave 0/60 de 30 cm d'épaisseur).

Enfin l'engazonnement et les plantations seront réalisées. Il est prévu de planter 32 arbres et 62 ml de haie bocagère constituée d'essences locales. Concernant les noues, elles seront agrémentées par différentes plantes acceptant un terrain humide et sec. Nous pouvons travailler avec des graminées, des arbustes type Festuca, Carex, iris, Cornus, Corylus, Hedera, Ilex entre autre qui sont des plantes dépolluantes.

Il n'y a pas d'éclairage public de prévu pour l'aménagement du parking, il n'y aura donc pas de pollution lumineuse ni de nuisance pour les riverains lié à l'éclairage.

L'aire de jeu existante dont le revêtement de sol est constitué d'écorces d'abres sera conservée.

L'espace boisé classé ne sera pas impacté par le projet puisqu'il se trouve au sud hors de l'emprise de l'aménagement.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après mise en service de ce nouveau parking, le trafic aura lieu uniquement les jours des entraînements sportif et les week-end de matchs ou lors d'événements sportif divers.

Ce parking n'a pas vocation à être accessible librement au public, puisqu'il sera équipé d'une barrière (déjà existante et conservée sur le projet) qui sera ouverte par les responsables des différentes associations sportives lors des entraînements et différents événements sportifs. Il s'agira bien d'un parking privé dont l'usage sera réservé aux membres des associations.

Le nombre de places de stationnement (113 places) est évalué en fonction des besoins liés à l'usage du complexe sportif dans son ensemble. Il est constitué de terrains de pétanque, d'un terrain de foot en stabilisé, de deux terrains de tennis, de deux terrains de football en gazon naturel et de deux plateaux EPS/ Multisports/ city-stade en bitume.

Ces 113 places viendront en complément des 40 places existantes dans la rue du Stade.

Les eaux pluviales du parking seront collectés et infiltrées dans les noues créées, mais également sur les zones de stationnement dont la finition en grave apparente permettra l'infiltration dans le sol.

Les noues seront plantées avec des plantes qui permettent de dépolluer les eaux pluviales.

Lors d'événements sportifs tels que les tournois de football qui peuvent attirer un grand nombre de personnes, cet aménagement permettra de canaliser la circulation et réduire les nuisances pour le voisinage (stationnement sauvage, difficultés de stationnement auprès de son domicile)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de voirie créée revêtue:	1875 m <sup>2</sup>
Surface de stationnement non revêtue:	1325 m <sup>2</sup>
Surface d'espaces verts aménagés (Noues, plantations de haies et d'arbres):	705 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement :	113 places
Surface totale d'aménagement :	3905 m <sup>2</sup>
Surface de l'unité foncière qui constitue le complexe sportif	69 912 m <sup>2</sup>

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RUE DU STADE AU PUY SAINT  
BONNET

Section: AT  
N° de Parcelle: 0200

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 5 3 4 5 18 .. Lat. 4 6 5 9 3 5 59 ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en limite avec la ZNIEFF de type I du " Bois de la Cure " La ZNIEFF de type II "Crête du Puy Saint Bonnet " se situe sur la commune plus à l'Est (Voir annexe 8)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Puy Saint Bonnet ne comprend sur son territoire aucune zone délimitée par un arrêté préfectoral de protection du Biotop. Le plus proche est l'étang du Pavillon (FR 3800451) sur la commune du Longeron.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En tant que commune associée à CHOLET, le Puy Saint Bonnet est concernée par un plan de prévention du bruit dans l'environnement sur le réseau routier communal de Cholet en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de 2 sites patrimoniaux remarquables. (AC4) identification:21052000013 Site patrimonial remarquable de Cholet (ZPPAUP) par arrêté préfectoral en date du 09/05/2005 mis à jour en 2021. (Voir annexe 9)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne fait pas partie d'une zone humide délimitée et reconnue.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui la commune du Puy saint Bonnet en tant que commune associée à celle de Cholet, elle est couverte par : - le PPRI du Val de Moine approuvé le 15 octobre 2008. En revanche, le Puy Saint Bonnet est situé suffisamment loin de la Moine pour ne pas être impactée directement.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne figure pas parmi les 4 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S) identifiés sur le territoire de la commune de Cholet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans une zone de répartition des eaux (Z.R.E.) (Voir annexe 11)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans l'emprise d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau cependant deux zones de captage sont à proximité. (voir annexe 11)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un site inscrit, le plus proche étant " Le château des Colberts " (49 SI 63 a) à 12km sur la commune de Maulévrier.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 30 km à l'Est. (FR5400439 Vallée de l'Argenton)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors d'un site classé. Le site le plus proche est le " parc du château des Colberts (49 SC 63 b) à 12km sur la commune de Maulévrier.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble de la terre végétale décapée sera remise en œuvre sur place
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le plan du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le site n'est pas concerné par les différentes composantes de la Trame verte et Bleue (TVB) et ne fait pas partie des corridors et autres éléments pour lesquels le SRCE a défini des objectifs de préservation ou de restauration. Le projet n'est donc pas susceptible d'entraîner de perturbation, de dégradation ou de destruction de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors et éloigné d'une zone Natura 2000. En conséquence, il n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au formulaire standard pour ce site (Voir annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'occupation du site présenté en annexe montre que le site n'accueille aujourd'hui ni espace naturel, ni espace agricole, ni espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un PPRT puisque le PPRT autour de la Société EPC France à Mortagne sur Sèvre a été abrogé en janvier 2021. La carte fournie en annexe 12 montre que le site ne se trouve pas dans Une zone submergé en cas de rupture du barrage du Verdon.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve hors des zones d'aléa définies dans le PPR Inondation du Val de Moine. Il n'est pas concerné par les risques liés au phénomène de retrait et de gonflement des argiles. Le site se situe dans une zone catégorisé 3 sur 5 (aléa modéré) pour le risque sismique. Le risque chronique d'exposition au radon est fixé au niveau maximal 3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le parking public sera construit et équipé de façon que son fonctionnement ne puisse pas être à l'origine de bruits ou vibrations susceptible de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour celui-ci.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet du parking public générera des trafics automobiles proche du niveau actuel. Sa capacité de 113 places viens en complément des 40 places existantes le long de la rue du Stade et permettra de libérer les places existantes dans les rues résidentielles adjacentes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le parking public sera construit et équipé de façon que son fonctionnement ne puisse pas être à l'origine de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking public sera construit et équipé de façon à ce que son fonctionnement ne puisse pas être à l'origine de bruits ou vibrations susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour celui-ci.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses puisqu'il n'est pas prévu d'éclairage public sur le parking
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejet dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet dans le cadre de son exploitation n'engendrera pas de production de rejet liquide
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de fuites, le stationnement des véhicules peut occasionnellement être à l'origine de dépôts d'hydrocarbures (carburants, huiles) sur le sol. Ces effluents, produits durant l'exploitation du parking public, seront dirigés vers des noues plantées avec des plantes dépolluantes.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans son exploitation, le parking n'engendrera pas de production de déchet dangereux ou non dangereux

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le périmètre de la zone susceptible d'être affectée, il n'y a pas d'autres projets existant ou approuvés qui pourrait être à l'origine d'incidences cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de ne pas générer de pollution lumineuse et par soucis d'économie, il a été décidé de ne pas créer de réseau d'éclairage public sur ce parking.  
 Pour pallier aux éventuelles fuites de carburant ou d'huiles moteur, les noues entourant le stationnement seront plantées avec des espèces végétales dépolluantes.  
 Pour ne pas augmenter inutilement la surface imperméable du sol, le choix a été fait de réaliser une finition des places de Stationnement avec un pierrage apparent.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite, pour son fonctionnement, ni installation technique polluante ou source de nuisances. C'est un projet d'aménagement contribuant à un meilleur usage du complexe sportif existant et qui améliorera la disponibilité des stationnements existants dans les rues résidentielles adjacentes. Pour ces différentes raisons, nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-------

Annexe 7 : Emprise Foncière et topographie du site

Annexe 8 : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiaue, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et espaces naturels protégés divers

Annexe 9 : Patrimoine

Annexe 10 : Zones humides

Annexe 11 : Eaux souterraines : A – Zones de répartition des Eaux (ZRE)

B – Captage d'alimentation en eau potable et périmètre de protection

Annexe 12 : Risques : A – Risques naturels

B – Risques technologiques

Annexe 13 : Biodiversité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CHOLET

le, 12/12/2022

Signature

